

La Tunisie confrontée à la mémoire de la dictature

Des auditions publiques de victimes de l'ancien régime ont lieu les 17 et 18 novembre dans le cadre du processus de justice transitionnelle

TUNIS - correspondant

Tout ce que je demande, c'est de connaître celui qui m'a tiré dessus. » Walid Kasraoui le dit sans haine. Le jeune homme a le cheveu gominé et coiffé en arrière, le biceps musclé et une prothèse à la jambe droite, sombre souvenir d'une journée révolutionnaire au Kram, banlieue populaire au nord de Tunis. C'était le 13 janvier 2011. Le peuple tunisien lançait un défi frontal à une dictature vieille d'un quart de siècle.

Ce jour-là au Kram, Walid, alors âgé de 23 ans, jeune amateur d'arts martiaux aux petits boulots précaires – il avait travaillé dans un pressing – manifestait contre l'autocrate Zine El-Abidine Ben Ali. En face, dans le camp des forces de l'ordre, il remarque des policiers dissimulant leur visage par une cagoule, armés de pistolets. Ils étaient là pour tirer sur la foule. Ce 13 janvier fut une jour-

née noire au Kram : onze morts, une quarantaine de blessés. Walid y perdit sa jambe droite. Et tous ses espoirs d'une vie « normale ». Près de six ans plus tard, alors que la Tunisie s'efforce de consolider sa transition démocratique unique dans le monde arabo-musulman, Walid remâche ses illusions perdues. « *Il ne reste plus grand-chose de nos espérances de 2011*, dit-il. *La seule chose que nous avons gagnée, c'est l'IVD.* »

Le sigle fait désormais partie du vocabulaire politique tunisien. L'IVD – pour Instance vérité et dignité – est l'institution emblématique de la justice transitionnelle en Tunisie. Elle évoque le travail de confrontation aux crimes du passé déjà mené dans d'autres pays, comme en Afrique du Sud avec sa Commission vérité et réconciliation. A la différence près que l'IVD tunisienne est dotée d'un champ de compétences très large. La période qu'elle couvre s'étale sur cinquante-huit ans – de 1955 à 2013 –, et ses enquêtes mêlent violations de droits de l'homme et délits économico-financiers.

Tensions internes

Jeudi 17 et vendredi 18 novembre, Walid Kasraoui assistera, dans le public, à une expérience unique depuis la révolution de 2011 : la tenue d'auditions publiques de victimes de l'ancien régime. Retransmis par plusieurs chaînes de télévision, l'événement aura ironiquement lieu au Club Elyssa de Sidi Dhrif (nord de Tunis), une résidence luxueuse où Leïla Trabelsi, épouse de Ben Ali, recevait la bonne société tunisoise. Un symbole de la dictature déchu réinvestie par la mémoire de ses victimes. « *A travers ces auditions, nous voulons réconcilier la société avec un Etat qui s'était disqualifié, rétablir la confiance des citoyens*

Sur les 62300 plaintes dont l'Instance vérité et dignité a été saisie, une vingtaine ont fait l'objet d'un règlement

dans les institutions », explique Sihem Bensedrine, la présidente de l'IVD. « *Ces auditions s'adressent aux victimes autant qu'à la partie de la société qui n'a jamais été victime et était dans le déni* », ajoute Salwa El Gantri, directrice du bureau de Tunis du Centre international pour la justice transitionnelle.

Ces auditions, qui constituent une grande première, ont également pour objectif de relancer un processus de justice transitionnelle enlisé et controversé. Plus de deux ans après sa création en 2014, l'IVD est confrontée à des difficultés de fonctionnement qui brouillent son image. Sur les 62300 dossiers de plainte dont elle a été saisie, une vingtaine seulement ont fait l'objet d'un règlement. Cette faible productivité s'explique par des tensions internes à la commission, où certains membres contestent la personnalité de M^{me} Bensedrine, mais aussi par un environnement politique hostile. Depuis la victoire aux élections législatives et présidentielles de la fin 2014 du parti Nidaa Tounes, dans lequel se sont recyclés nombre d'éléments de l'ancien régime de Ben Ali, les tentatives de saper le processus de justice transitionnelle n'ont pas manqué. La plus notable a été l'initiative du président Béji Caïd

Essebsi, qui ne porte guère M^{me} Bensedrine dans son cœur, visant à arracher à l'IVD sa compétence en matière de corruption financière. L'initiative est en sommeil, mais pas abandonnée.

A cette sourde hostilité de pans entiers de l'appareil d'Etat, relayée par de virulentes campagnes de presse dépeignant M^{me} Bensedrine comme « *revancharde* », s'ajoutent les critiques émanant d'une partie de la société civile. Certaines associations de sensibilité anti-islamiste reprochent à l'IVD d'être une fabrication d'Ennahda, le parti islamiste qui avait dominé la coalition gouvernementale au pouvoir entre la fin 2011 et le début 2014. D'autres associations formulent des objections plus juridiques, en s'inquiétant du fait que la loi organique de 2013, qui crée l'IVD, comporte des articles octroyant à l'instance des pouvoirs exorbitants et anticonstitutionnels. « *Si on ne révisé pas cette loi, une plainte devant la Cour constitutionnelle peut faire sombrer tout le processus de justice transitionnelle* », prévient Amor Saftouh, le président de la Coordination nationale indépendante pour la justice transitionnelle, qui se dit « *de plus en plus pessimiste* » sur la capacité de l'IVD à accomplir ses missions.

C'est peu dire que les audiences publiques des 17 et 18 novembre sont attendues par les partisans de la justice transitionnelle en Tunisie. Réussies, elles peuvent restaurer la confiance autour d'une l'IVD à la peine. Mais si l'événement dérape, le coût peut en être très lourd. « *Il ne faudrait pas que ces auditions dressent les Tunisiens les uns contre les autres* », avertit Asma Gharbi, avocate spécialiste de justice transitionnelle. Au Club Elyssa de Sidi Dhrif, la mémoire tunisienne va se confronter à ses ambivalences. ■

FRÉDÉRIC BOBIN

LE CONTEXTE

RÉCONCILIATION

Créée en 2014, l'Instance vérité et dignité (IVD), considérée comme l'une des institutions emblématiques de la transition démocratique en Tunisie, doit se pencher sur les abus de pouvoir des régimes autoritaires d'Habib Bourguiba (1956-1987) et de Ben Ali (1987-2011). Les premières années de la révolution (2011-2013) sont aussi concernées. Composée de 15 membres, l'IVD traite des violations de droits de l'homme et des dossiers de corruption tout en s'efforçant d'« *archiver la mémoire collective* » afin d'aboutir à la « *réconciliation nationale* ».